



## Dossier de presse

### LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE ET LEURS DONNEURS D'ORDRE S'ENGAGENT VERS DE MEILLEURES PRATIQUES POUR LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES DU LAC DU BOURGET

- 2003-2016 : 13 ANS D' ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS, 2 OPERATIONS COLLECTIVES EN COLLABORATION AVEC :
  - LES PEINTRES
  - LES ENTREPRISES DU BTP
  - LES COLLECTIVITES
  - LES ENTREPRISES DE MECANIQUE
  - CETTE ANNEE : LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE
- 2016-18 : LA 3<sup>EME</sup> OPERATION COLLECTIVE
  - 2016 : LES ENTREPRISES DE RAVALEMENT DE FAÇADE ET NETTOYAGE DES TOITURES



# 2003-2016 : 13 ANS D' ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

## 2000 : INITIATION DES DEMARCHES

- Réalisation des premiers diagnostics sur le territoire de CMCA visant à régulariser les rejets industriels.

## 2003-07 : LE CONTRAT INDUSTRIE...

- Territoire concerné : Chambéry métropole, Grand Lac<sup>1</sup> et CCCA<sup>2</sup>,
- 70 entreprises mises en conformité,
- 1 600 000 € d'investissement,
- 870 tonnes de déchets dangereux collectés.



## LA NOTION D'OPERATION COLLECTIVE

La lutte contre les pollutions notamment par les substances dangereuses constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Ces substances, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable, la faune et les milieux aquatiques. Elles appauvrissent la vie biologique des rivières et du lac. Certains enjeux sanitaires sont spécifiquement identifiés.

Le cadre d'actions dénommé « Opération collective » a été fixé par l'Agence de l'eau. A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, le bassin versant du lac du Bourget est classé comme un secteur prioritaire par l'Agence de l'eau pour la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses. L'objectif est d'aider les industriels à réduire de façon significative les flux polluants toxiques dispersés.

### **Les principales substances dangereuses concernées :**

*Hydrocarbures, métaux lourds, pesticides, produits chimiques de process, peintures, solvants, huile de découpe de métaux, produits de nettoyage.*

<sup>1</sup> Grand Lac - Communauté d'agglomération du lac du Bourget

<sup>2</sup> Communauté de communes du canton d'Albens

## Pourquoi ?

- Compte tenu de la multitude d'activités qui génère une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en œuvre reposent sur des **démarches collectives** mobilisant les acteurs concernés **sur un même territoire** : émetteurs de rejets, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs.

## Où ?

Ces démarches sont conduites sur deux types de territoires prioritaires :

- Les agglomérations pour lesquelles les actions doivent viser toutes les activités économiques polluantes présentes sur leur territoire ;
- Les territoires ciblés et fortement marqués par une problématique toxique (territoire identifié dans le SDAGE).

## Qui ?

- Les collectivités : acteurs essentiels des opérations collectives, elles mettent en œuvre les actions (diagnostics, mises en conformité, suivi des entreprises) et plus largement définissent une politique de gestion des rejets non domestiques.
- L'Agence de l'Eau : elle finance la mise en application de l'Opération collective au travers des chargés de mission, elle instruit les dossiers techniques et finance les travaux de mise en conformité.
- L'Etat : les services de la DREAL et de la DDCSPP, ils apportent un appui réglementaire à l'Opération collective.
- Les partenaires économiques (chambres consulaires, syndicats et fédérations) : ils soutiennent et promeuvent l'opération en apportant leur expérience et leur connaissance du monde économique.

## Combien ?

L'agence de l'eau soutient financièrement ces opérations entre 30 à 60% des montants investis.

Le bassin versant du lac du Bourget est identifié comme prioritaire au regard du SDAGE<sup>3</sup>. Dès 2009, ces opérations à destination des entreprises ont intégré cet axe de mobilisation sous l'égide des Opérations Collectives lancées par l'Agence de l'eau RMC.

## LA NOTION D'OPERATION DE BRANCHE

---

Les sources de pollution par les substances dangereuses sont par nature dispersée et concernent parfois des entreprises dont l'activité n'est pas située sur un lieu identifié, c'est le cas des entreprises du BTP, de la peinture et de la propreté.

Il a donc fallu développer des opérations par branche d'activités afin de définir les objectifs communs et les moyens à mettre en œuvre au-delà du diagnostic : définir les bonnes pratiques, leur mise en œuvre et les promouvoir au sein des entreprises et des acteurs économiques.

---

<sup>3</sup> Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-21

## BILAN DES PRECEDENTES OPERATIONS DE BRANCHE

### 2009-12 : 1<sup>ERE</sup> OPERATION COLLECTIVE

- « **Peintres** »

Diagnostic des 11 principales entreprises

Réalisation d'une plaquette de sensibilisation aux bons gestes à destination des professionnels

Interventions en entreprises

Document numérique d'intervention dans les lycées et centres de formation

- « **Restaurants** »

39 diagnostics réalisés

- « **Collectivités** »

25 diagnostics réalisés

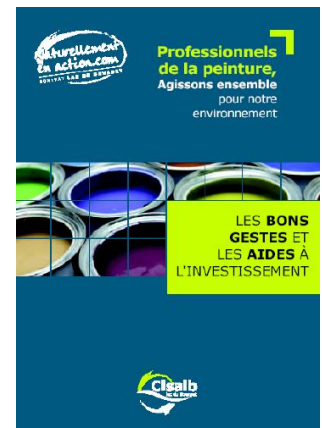
- « **Mécanique** »

Rédaction d'un protocole de diagnostic

26 diagnostics réalisés

### Branches d'activités de la 1<sup>ère</sup> Opération collective :

*Peintres, restaurants, Fromageries, mécanique.*



### 2013-16 : 2<sup>NDE</sup> OPERATION COLLECTIVE

- « **Peintres** »

4 interventions en entreprises et centres de formation

- « **Mécanique** »

69 diagnostics

Mise en conformité de 25 aires de lavage, 10 aires de distribution de carburant, 18 sites de stockage des déchets dangereux

- « **BTP** »

Plus de 600 visites de chantier et 1 000 contrôles d'eaux usées non domestiques

- « **Collectivités** »

27 diagnostics

- « **Restaurants** »

47 diagnostics

19 bacs à graisse installés pour une capacité totale d'environ 1 500 couverts.

- « **Entreprises de nettoyage** »

Réalisation d'une plaquette de sensibilisation aux bons gestes.

Présentation de la démarche aux fédérations et entreprises de nettoyage.

### Branches d'activités de la 2<sup>nde</sup> Opération collective :

*Peintres, mécanique, BTP, équipements techniques de collectivités, entreprises de nettoyage.*



## LA 3<sup>ÈME</sup> OPERATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET : 2016-18

### LES OBJECTIFS

#### Un large territoire

Cette 3<sup>ème</sup> opération confirme l'intérêt d'une démarche de bassin versant. Le territoire comprend les 65 communes du bassin versant.

Ainsi Chambéry métropole, Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, la CCCA, la CCC<sup>4</sup> et la CCPA<sup>5</sup> + 4 communes indépendantes (St Thibaud de Couz, St Jean de Couz, Apremont, Bloye) sont concernées.

#### Un contrat partenarial

Coordonnée et animée par le CISALB, cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cette démarche associe aux collectivités précédentes :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie (CCI),
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie (CMA),
- La Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
- La Fédération du Bâtiment et des travaux publics (FBTP),
- Les syndicats professionnels (CNPA, FNTR, FNTV, UNIS, FEP, SPENRA, FARE),
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP, dont anciennement la Direction des services vétérinaires).



#### Pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant du lac du Bourget par :

- **La mise en conformité des rejets** : aboutir au respect des valeurs limites de rejets aux réseaux d'eaux usées et pluviales, conformément au règlement d'assainissement.
- **La réduction ou le traitement des flux toxiques avant rejet** : soutenir l'installation de dispositifs de prévention des pollutions ou de prétraitement des rejets au sein des entreprises pour améliorer l'impact sur le réseau d'assainissement ou dans le milieu naturel.
- **Le recueil de données sur les flux de pollution** : afin d'assurer un suivi des actions entreprises et leurs effets.
- **La protection des personnels d'assainissement et des stations d'épuration** : préserver la santé des agents et soutenir le bon fonctionnement des unités de dépollution des eaux usées.

<sup>4</sup> Communauté de communes de Chautagne

<sup>5</sup> Communauté de communes du pays d'Alby/Chéran

### 4 actions prioritaires

- 1. Réduire les pollutions toxiques**, par des équipements adaptés, sur des sites ciblés comme prioritaires et auprès des branches d'activités spécifiques et **régulariser** par la mise en place d'autorisations **administratives** de rejet.
- 2. Améliorer la connaissance et le suivi des pollutions toxiques** dans : les effluents industriels, les déchets, les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et les milieux récepteurs.
- 3. Réduire les pollutions non toxiques** par la mise en place d'équipements adaptés, sur les rejets impactants pour le système d'assainissement ou le milieu naturel et **régulariser** par la mise en place d'autorisations **administratives** de rejet.
- 4. Valoriser et Communiquer** les bonnes pratiques auprès des professionnels et du grand public.

**Branches d'activités de la 3<sup>ème</sup>  
Opération collective :**

*Peintres, mécanique, équipements techniques de collectivités, entreprises de nettoyage, ravalement de façade et nettoyage des toitures*

+

*Entreprises ciblées selon leurs rejets.*

**MARDI 14.06.16 : LANCEMENT DE LA  
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRES DES  
ENTREPRISES DE NETTOYAGE**

---

### Pourquoi les entreprises de nettoyage ?

Cette activité concerne l'ensemble du territoire du lac du Bourget. Elle est à l'origine d'une pollution diffuse, les eaux de lavages sont chargées en différentes substances toxiques : tensio-actifs, métaux lourds, biocides, parfum de synthèse. Il a été constaté de mauvaises pratiques en rejetant les eaux de lavage dans le réseau d'eaux pluviales.

Au travers des discussions initiées avec les professionnels il est apparu indispensable :

- **De sensibiliser les agents et les donneurs d'ordre à la problématique, aux enjeux et aux bons gestes,**
- **D'apporter des solutions simples,**
- **De donner les éléments de compréhension à destination des usagers des locaux dans lesquels interviennent les entreprises (copropriétés, locaux commerciaux et industriels).**

### Mais pas seulement... Le grand public est également concerné !

Cette thématique nous concerne tous en tant qu'utilisateur de produits de nettoyage. Les bons gestes ont vocation à être diffusés au plus grand nombre avec le soutien de la presse locale, des lettres d'information des collectivités, des ateliers de sensibilisation proposés au fil de l'année par le service Sensibilisation & Communication du CISALB.



**Mardi 14 juin 2016, 17h,**

dans les locaux de la CCI Savoie,

**La campagne de sensibilisation et de promotion des bons gestes  
sera officiellement lancée en présence :**

**des collectivités territoriales,**  
des services assainissement et urbanisme

**de la CCI,**

**des fédérations des entreprises de propreté,**  
SPENRA, FEP, FARE

**Des principaux donneurs d'ordre représentés par,**  
OPAC, SAIEM

**Des syndicats de copropriétés représentés par,**  
Le cabinet GRAILLAT

---

#### **Contacts au CISALB**

- Cyrille Girel, Coordinateur de l'Opération collective 2016-18  
[cyrille.girel@cisalb.fr](mailto:cyrille.girel@cisalb.fr) / 04 79 70 64 65
- Géraldine Lapierre, Responsable du Pôle Sensibilisation et Communication  
[geraldine.lapierre@cisalb.fr](mailto:geraldine.lapierre@cisalb.fr) / 04 79 70 64 68

#### **Liens utiles**

- [www.cisalb.com](http://www.cisalb.com)
- [www.facebook.com/cisalb.com](https://www.facebook.com/cisalb.com)